

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 9
Pouvoirs : 2

L'an deux mille dix
Le 22 Décembre 2010
Le **Conseil Municipal** de la Commune de **THIONNE**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de **Mr. Jean Paul CHERASSE**
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2010
Présents : Mmes BOUILLOT, GUINOT
MM. CHERASSE, LAFORET, TOURNU, PAUTONIER, NAUROY.
Absents : S. TERON,
Secrétaire de séance : M. BOUILLOT
Pouvoir : Mme SOURDOT, M. CIVET

Objet :
RCEA

La RCEA traverse le département de l'Allier d'Est en Ouest.
Depuis de très longues années, le Conseil Général, les communes et
leurs élus, les habitants, les diverses associations de riverains et
l'ensemble des acteurs économiques ont demandé que cet axe soit porté
à 2 X 2 voies sur l'ensemble de son parcours.

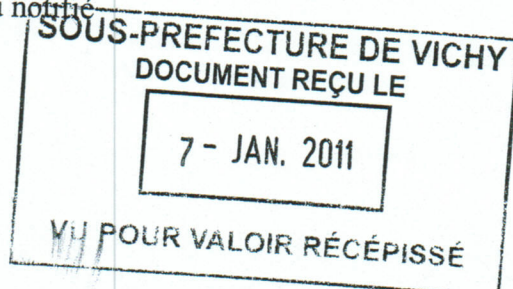
Quelques tronçons ont déjà été réalisés mais cette voie de circulation
demeure très accidentogène, comme le prouve le nombre d'accidents et
le nombre de décès de ces derniers mois.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de Thionne à l'unanimité des membres présents :

- D'une part :
Regrette que l'état n'assume pas ses responsabilités en matière de
circulation et de sécurité des usagers.
- D'autre part
Manifeste son soutien à cette solution et demande la mise en
concession autoroutière dans les plus brefs délais.
- Insiste fortement sur la mise en place immédiate de mesures de
sécurité dans l'attente de la réalisation de cette infrastructure.
- Demande à ce que les échangeurs soient maintenus dans leur
intégralité pour la desserte de nos territoires.
- Demande la gratuité pour les cabotages de proximité.

Reçu en Sous Préfecture
De Vichy le :
Publié ou notifié
Le :



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

J.P. CHERASSE